

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 15 FÉVRIER 2016

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue le 15 février 2016 à 19 h en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour soumettre les projets de règlement n^{os} 1270-50, 1270-51, 1274-22 et 1275-238 à une consultation publique quant à leur objet et aux conséquences de leur adoption.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées :

Le conseiller M. Claude Beaudoin et le directeur général M. Martin Houde.

Sont également présents :

Le directeur général par intérim M. Marco Pilon, le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée ainsi que le conseiller – Mise en valeur du territoire, M. Martin Paré et M. Guillaume Gilbert, urbaniste et chargé de projets chez Apur.

En début d'assemblée, le maire mentionne que le Conseil a adopté le 18 janvier 2016 les projets de règlement n^{os} 1270-50, 1270-51, 1274-22 et 1275-238. Il explique ensuite aux personnes présentes la nature de ces projet de règlement.

Projet de règlement n^o 1270-50 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de modifier le Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare afin d'augmenter la densité maximale en logements à l'hectare dans l'affectation résidentielle de densité élevée et de modifier les mesures de verdissement des terrains occupés en tout ou en partie par des logements ».

Ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation des personnes habiles à voter.

Projet de règlement n^o 1270-51 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin d'être en concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal et le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ».

Ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation des personnes habiles à voter.

Projet de règlement n^o 1274-22 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats numéro 1274 afin d'être en concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Règlement numéro 1270-51 de la Ville de Vaudreuil-Dorion ».

Ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation des personnes habiles à voter.

Projet de règlement n^o 1275-238 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'être en concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Règlement numéro 1270-51 de la Ville de Vaudreuil-Dorion ».

Ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation des personnes habiles à voter.

À la suite des explications données par le maire, les personnes présentes qui souhaitent s'exprimer sur ces projets de règlement sont invitées à le faire.

Toutes les personnes qui souhaitaient s'exprimer sur lesdits projets de règlement ayant eu l'occasion de se faire entendre devant les membres du Conseil, l'assemblée est levée à 19 h 05.

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier